

La loi guinéenne de 2019 sur la parité des listes électorales

Gender Equality · Good practice · Guinée

Score de qualité : 26/100

Niveau de preuve : Prudentes / limitées

Résumé

La loi guinéenne sur la parité (2019) imposait 50 % de femmes sur les listes électorales, remplaçant un quota de 30 % jamais atteint. Adoptée à l'unanimité après seulement 21,9 % de sièges féminins en 2013, la loi n'a jamais été appliquée — écart entre loi et pratique.

Dimensions clés

Dimension	Score
Transferability / replicability	1/3
Impact on gender equality	0/1
Effectiveness	0/1
Efficiency	0/1
Evaluated outcomes	1/1
Sustainability	0/1
Achievement / evidence	0/1
Gender-mainstreaming embedding	0/1
Curator validation	1/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

[C-NAPSE web research](#) — consulté le 2026-07-05

[National Assembly of Guinea / UN Women Guinea](#) — consulté le 2026-07-05

[UN Women: Guinea adopts Law on Parity](#) — consulté le 2026-07-05

[ISS Africa: Strengthening women's political participation in Guinea](#) — consulté le 2026-07-05

Citer — Evidoria. *La loi guinéenne de 2019 sur la parité des listes électorales*. ID persistant : 988da471-cab2-4ab5-a04b-d372ebee56c.